

Fleurissement 2018

Même si le fleurissement de cet été ne semble pas avoir porté ses fruits au niveau du jury des villages fleuris, les différentes réalisations des jardiniers communaux ont été grandement appréciées, à l'image du parterre ci-contre, planté fin juin et fleuri en septembre !



LE REPAS DES AÎNÉS

Le 7 octobre dernier, l'équipe municipale a accueilli les aînés de la commune pour le traditionnel repas annuel, cette fois-ci sur le thème des îles. Plus de 110 convives de plus de 65 ans ont répondu à l'invitation et ont chaleureusement entouré Mme Marie Landrin (90 ans) et M. André Lercier (85 ans), les doyens de l'assemblée. Mme Simone Ferrand, 97 ans, la doyenne du village n'ayant pas pu se déplacer, s'est vue remettre un panier garni.



UN NOUVEAU CHEF DE CHŒUR POUR L'ATELIER CHORALE

Clothilde Van Tornhout a passé la main à David Vuillard en tant que chef de chœur de l'atelier chorale, qui compte à ce jour 25 choristes. David, qui a déjà dirigé une chorale par le passé, compte poursuivre sur le même répertoire tout en y développant le gospel et les chants classiques à cappella. Il espère également pouvoir recruter des ténors, des voix accessibles dès 16 ans. Pour information, les répétitions ont lieu tous les mardis de 20h à 21h30 à l'Éventail. Contact 02 32 57 91 89



ETAT CIVIL

Mariages

- M. Julien VAUDOUR et Mme Julie MUTEL, le 16 juin 2018
- M. Alexandre STEPHAN et Mme Pauline BOULAY, le 23 juin 2018
- M. Maxime JAMET et Mme Jennifer BOUILLETTE, le 07 juillet 2018
- M. Nicolas HARNIEH et Mme Cécile NEUBERT, le 21 juillet 2018
- M. Jovanny HERRISON et Mme Séverine BOURGUIGNON, le 18 août 2018
- M. Julien HERRISON et Mme Charlotte TAVERNIER, le 25 août 2018
- M. Anthony BRUMENT et Mme Valérie LEFEBVRE, le 22 septembre 2018

Naissances

- Lilwen NIEMIEC, née le 2 Juin 2018 à Montvilliers
- Nino VAGUET, né le 26 Juillet 2018 à Lisieux
- Soam CARON, né le 18 Août 2018 à Lisieux
- Milan BLONDEL, né le 19 Septembre 2018 à Lisieux
- Léo LALEMANT, né le 20 Septembre 2018 à Montvilliers

Pour toute naissance, la commune offre 16 € pour l'ouverture d'un livret de Caisse d'Épargne. Mais attention, certains avis de naissance ne parviennent pas en Mairie si les parents ne sont pas mariés... Pensez-y !

Décès

- M. CAEROU Maurice, décédé le 26 juin 2018 à Pont-l'Évêque
- M. VERDUN Jean, décédé le 19 juillet 2018 à Corneville sur Risle
- Mme SIRCAT Simone veuve FLEURIAL, décédée le 25 août 2018 à Beuzeville
- Mme SCHOLLAERT Mieke épouse NIEDER, décédée le 31 août 2018 à Rouen

LA MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge - 27500 Corneville-sur-Risle
Tel : 02 32 57 00 44 - Fax : 02 32 41 70 67 - Mail : mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr
Permanences : Mardi de 16h30 à 18h30, jeudi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 16h.



www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle

Vie scolaire

QUOI DE NEUF POUR LA RENTRÉE 2018 ?

En juin, l'année s'est terminée avec une magnifique kermesse. Spectacles et jeux se sont succédés pour le plus grand plaisir des parents et des enfants. Mais le temps des festivités et des vacances est désormais terminé. Nos petits écoliers ont en effet retrouvé le chemin de l'école. Ils sont cette année 166 enfants pour 8 classes :

- 20 TPS/ PS - Mme Rousseau
- 21 PS/MS - Mme Courant
- 20 GS - Mme Beugin
- 21 CP - Mme Vassor
- 18 CE1 - Mme Legras
- 22 CE2 - M. Hamon
- 19 CM1 - M. Groult
- 25 CM2 - Mme Wenehoua



Vie scolaire

SEMAINE DÉCOUVERTE À GOUVILLE / MER

Du 4 au 8 juin dernier, les élèves de grande section et de CP ont profité du grand air marin à Gouville-sur-Mer dans la Manche. Accompagnés de 6 adultes dont leurs institutrices, les 39 enfants ont goûté aux joies des randonnées dans les dunes et de la pêche aux crabes. Ils ont par ailleurs beaucoup appris sur les coquillages notamment les huîtres. En effet, la visite d'une ferme ostréicole avec dégustation était au programme. Mais seul 1 enfant, un peu plus téméraire que les autres, a souhaité goûter !



Les élèves de GS et CP devant les cabanes de plage de Gouville/Mer, tout ouïe devant la lecture de contes.

Vie économique

L'AGENCE NOCES DE POMMES

Fiers des entreprises de la commune, nous avons à cœur de vous présenter leurs activités. Pour ce 4^{ème} numéro, c'est l'agence Noces de Pomme, organisateur de vos événements privés et professionnels qui est à l'honneur.



L'agence Noces de Pommes, dirigée par Nathalie Dupuis vous propose un vrai travail d'équipe : Vous le glamour, eux la logistique ! En effet, Noces de Pommes cherche, repère, teste et sélectionne pour vous chaque corps de métier. L'agence est ainsi à même de mettre à votre disposition des prestataires fiables et pertinents qui répondent parfaitement à votre attente... Afin d'organiser la plus belle des réceptions, à votre image en toute sérénité et sécurité. C'est en effet avec cet objectif que Nathalie met à votre service l'ensemble de ses compétences et de son réseau. Et celui-ci est particulièrement riche grâce à près de 25 ans d'expérience dans le secteur de la restauration de luxe (Gaston Le Nôtre, Michel Rostang...). Ainsi, anticipation, organisation, raffinement, élégance, sur-mesure et souci du détail sont autant d'exigences que Noces de Pommes mettra à votre service !

contact agence "Noces de Pomme" 06 61 50 42 32 - nathalie@nocesdepommes.com

AMG RENOVATION

Depuis juillet, Corneville a le plaisir d'accueillir parmi ses entrepreneurs Damien RIPAUD. Menuisier charpentier depuis 17 ans, Damien a décidé de se lancer dans la grande aventure de l'entrepreneuriat. Il vous propose désormais ses services en charpente, couverture, isolation, placo, menuiserie et aménagement intérieur. N'hésitez pas à lui confier vos projets !

Contact : 06 18 05 23 67 - damien.ripaud@amgrenovation.fr - 4 Route de Montfort à Corneville/Risle

AMG RENOVATION



LE CORNEVILLAIS

Bulletin d'informations municipales n°4 - octobre 2018



Madame, Monsieur,

Le recensement des habitants de la commune de Corneville-sur-Risle sera réalisé au début de l'année 2019. Le recensement permet de connaître en détail la population et ses besoins. Il fournit en effet des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, conditions de logement... Les résultats éclairent aussi les décisions publiques en matière d'aménagement du territoire, de transport et d'équipements publics (écoles, hôpitaux, crèches, équipements culturels et sportifs...).

Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population... Et ils permettent aux communes de percevoir de l'État les dotations de fonctionnement calculées précisément à partir de leur population réelle. C'est pourquoi la participation est essentielle. Et la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête confidentielle et uniquement destinée aux statistiques de l'INSEE. Je vous demande donc de réserver le meilleur accueil à nos trois agents recenseurs du 18 janvier au 17 février 2019. Ils vous rendront visite (munies d'une carte officielle avec photo d'identité, signée du Maire) pour vous déposer les questionnaires du recensement. Notez que depuis 2015, vous avez la possibilité de répondre aux questionnaires en ligne, toutes les explications sont dans les pages qui suivent.

En parallèle de cette étude, nous, élus locaux avons à cœur de vous informer sur les opportunités qui s'offrent à vous. C'est pour cela que je joins à ce bulletin une lettre d'informations sur la souscription à une mutuelle communale. Ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire. Alors, si vous êtes retraités, professions indépendantes, auto-entrepreneurs ou encore demandeurs d'emploi, ce dispositif peut être une solution.

Bien à vous,

Jean-Claude Garnaud
Maire de Corneville-sur-Risle

AGENDA

Vendredi 9 novembre à 18h
Réunion publique sur
la mutuelle communale
Animée par les assurances AXA à la mairie.

Dimanche 11 novembre à 10h45
Commémoration Armistice 1918
RDV devant la mairie puis exposition à la salle l'Éventail.

Dimanche 18 novembre
Mini salon "Déco, lingerie, bijoux"
Organisé à la salle l'Éventail.

Dimanche 16 décembre
Concert de Noël
Présenté par l'Atelier chorale.

Vendredi 18 janvier à 18h30
Vœux du maire
À la salle des fêtes.

Commémoration Armistice 1918 APPEL AUX CONTRIBUTIONS

Pour le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, la municipalité souhaite mettre en place une exposition avec pour thème les souvenirs de guerre de l'époque (correspondance, uniformes, journaux, matériels divers...). Si vous possédez de tels témoignages du passé, vous pouvez les prêter à Fabienne Deflubé (0608619175) ou Benoît Bouet (0232560627). A noter que cette exposition sera visible à la salle l'Éventail durant le week-end du 11 novembre mais aussi présentée aux élèves de CM2 dans le cadre du programme scolaire.



DES AIDES POUR VOS PROJETS !

Si vous avez un projet innovant d'économie de proximité ou de service à la population, qui s'inscrit dans le développement durable, l'Europe, à travers le programme LEADER, peut vous apporter des financements.

Pour plus d'informations, contactez le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande au 02 32 37 23 16.

Cimetière SOYONS INDULGENTS !

Suite à l'interdiction pour les communes de traiter les zones où le sol est imperméable et/ou vecteur de ruissellement, la municipalité cherche des solutions pour entretenir la voirie et les espaces publics. Concernant le cimetière, le Conseil municipal étudie donc les méthodes douces pour l'environnement, comme par exemple le désherbeur à air chaud. Le Conseil établira également un plan d'entretien des espaces publics pour optimiser le travail des agents communaux. En attendant de trouver les bons ajustements, nous vous demandons d'être indulgents si les mauvaises herbes font de la résistance dans les premiers temps.

Vie locale

LE RECENSEMENT À CORNEVILLE / RISLE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2019

Tous les 5 ans, l'Insee organise en partenariat avec les communes le recensement de la population. En 2019 c'est au tour de Corneville, mais cette fois, la procédure est aussi possible en ligne.

Le recensement, comment ça marche ?

- Un agent recenseur viendra chez vous, déposera les questionnaires de recensement et vous expliquera les différentes procédures qui s'offrent à vous pour y répondre.
- Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis
- Si vous n'avez pas opté pour le recensement en ligne, l'agent recenseur reviendra récupérer les documents et vous aidera à les remplir si vous le souhaitez.

L'agent recenseur vous remettra deux types de questionnaires :

- Une feuille de logement comportant 15 questions relatives aux caractéristiques de votre habitation.
- Un bulletin individuel comprenant 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.

Pensez à vous recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Depuis 2015, le recensement en ligne est possible. Afin d'éviter que les agents recenseurs ne vous dérangent une deuxième fois pour récupérer les questionnaires, ils vous proposeront d'opter pour le recensement en ligne et vous indiqueront la procédure à suivre.



Prévention ATTENTION À LA MÉRULE

Depuis quelques mois, dans l'ouest de l'Eure, plusieurs cas de mérule ont été signalés. Soyez vigilants, les dégâts peuvent être considérables.

La mérule, champignon très répandu en Normandie, se retrouve régulièrement dans les habitations quand certaines conditions s'y prêtent (taux d'humidité élevé, atmosphère confinée, obscurité...). Elle se nourrit de la cellulose du bois pour se développer et peut causer des dégâts considérables. En effet, quand les conditions sont réunies, la mérule se développe de façon impressionnante puisqu'elle peut atteindre huit mètres et, dès lors, détruire entièrement une habitation et envahir des bâtiments mitoyens. Instauré par la loi ALUR en 2014, le dispositif de lutte contre la mérule a pour objectif de permettre l'accès de tous à un logement salubre. La loi oblige donc les occupants et propriétaires à signaler en mairie toute infestation de bâtiment par ce parasite. Ces éléments seront transmis à la préfecture et permettront d'établir un arrêté préfectoral délimitant les zones concernées et de lutter contre la dégradation d'immeuble et les risques potentiels sur la santé (toxicité).



Prévention

RAMONER SA CHEMINÉE, C'EST OBLIGATOIRE !

La réglementation impose de ramoner sa cheminée régulièrement pour prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incendie. Procéder au ramonage de tous vos conduits de cheminée, de poêle ou de chaudière est donc une obligation légale qui se concrétise par un certificat de ramonage rempli par un professionnel qualifié. Si vous êtes en location, le ramonage vous incombe en tant que locataire. Votre propriétaire peut à ce titre vous demander de justifier de cette opération. Si vous êtes propriétaire occupant, le ramonage est de votre responsabilité. Enfin, si vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez, vous devez veiller, notamment à chaque changement de locataire, au bon état de propreté des conduits.

DOSSIER

Cadre de vie LE POINT SUR LES DERNIERS TRAVAUX

La période estivale est toujours propice pour la réalisation de différents travaux d'entretien mais aussi d'aménagement. Ainsi, avec la collaboration des agents municipaux, la commune a accompli une grande partie des interventions prévues cette année et fait de belles économies... Petit tour d'horizon.



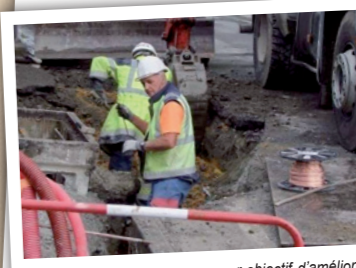
Aussitôt les élèves et les professeurs en congés, les agents municipaux (Jean-Luc Beaufils, Maxime Guerrier, Edouard Mesnil et Anthony Aubert) ont investi la cour de l'école pour accomplir leurs devoirs de vacances. Au programme, l'électricité et la peinture du préau ① en collaboration avec l'entreprise de M. David Julou pour le plafond suspendu (20552 €) ainsi que le montage, la peinture et l'électricité du nouveau chalet à vélos ② (1481 €). Toujours côté scolaire, la municipalité a fait appel à l'entreprise Harel Couverture afin de refaire l'ensemble des gouttières de l'école primaire ③ (7958 €). A noter que ces travaux font suite à la réfection de la toiture du petit bâtiment à côté de la salle communale en février dernier (9381 €), dans le cadre d'un plan d'entretien des toitures des bâtiments communaux (couverture et zinguerie). La société Finagaz a ensuite procédé à l'enfouissement des citernes gaz à l'école primaire et à la salle communale. A noter également le changement de la porte d'entrée principale de la maternelle ④ (4000 €). Côté bâtiments sportifs, nos agents ont enchaîné avec la réfection de la peinture du complexe sportif ⑤ (733 €), qui en avait bien besoin. Par ailleurs, afin de limiter les intrusions intempêtes, la municipalité a décidé de poser des portails ⑥ aux abords des terrains sportifs. Enfin, l'église a profité du remplacement de la chaudière gaz fioul ⑦ (11 276 €).

Enfouissement et renforcement des réseaux LE PROGRAMME SE POURSUIT !

Le S.I.E.G.E (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) est en charge, pour les communes de l'Eure, de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement et d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, mais aussi de télécommunications et d'éclairage public.

En fonction des priorités locales et des possibilités financières, le comité syndical détermine une programmation. C'est donc dans ce cadre que la commune poursuit son programme d'enfouissement et de renforcement rue de l'Opérette, rue de la Garderie et dans la continuité du chemin de la Vierge à partir de la rue des Ponts Gras.

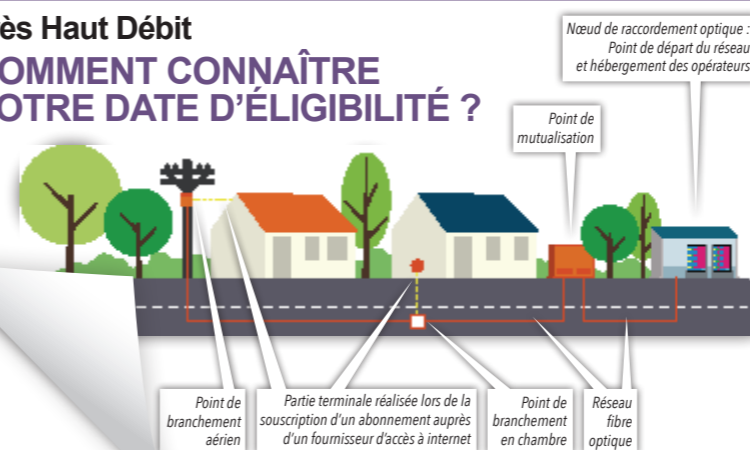
Toutes ces interventions, nécessaires pour le confort et le cadre de vie de chacun, représentent un budget de 64563 €, dont 22000 € sont pris en charge par le SIEGE.



L'effacement des réseaux a pour objectif d'améliorer leur insertion dans l'environnement, mais aussi d'éviter leur exposition aux aléas climatiques.



Très Haut Débit COMMENT CONNAÎTRE VOTRE DATE D'ÉLIGIBILITÉ ?



Le très haut débit arrive à Corneville-sur-Risle. En suivant la procédure ci-dessous, vous avez toutes les clés pour réussir votre installation :

- Retrouvez toutes les infos et testez votre éligibilité sur www.eureka-thd.fr.
- Abonnez-vous à l'un des opérateurs partenaires et choisissez l'offre qui vous correspond.
- Convenez d'un rendez-vous avec votre opérateur afin qu'un technicien procède à votre raccordement à la fibre optique et suivez la procédure de mise en service.
- Profitez de tous les avantages du Très Haut Débit chez vous !



Rédacteur en chef : Jean-Claude Garnaud
Photo et réalisation : Commission communication
Rédaction, mise en pages et impression 700 ex :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr
En couverture : les enfants de GM et CP
à Gouville-sur-Mer